

## Droit des discriminations dans l'emploi et le travail

Michel Miné

Larcier, juin 2016

852 pages, 75 €

Parce que le monde du travail demeure un lieu privilégié pour les inégalités et exclusions de toutes sortes, les discriminations au travail sont les principales que les gens vivent, comme le relève régulièrement le Défenseur des droits. La discrimination procède par exclusion de personnes différentes que ce soit en raison de l'origine, de l'âge, du sexe, de la religion, de l'état de santé, etc. En droit, la notion de discrimination est restrictive : elle ne peut que résulter d'un comportement en lien avec l'appartenance du salarié à une catégorie expressément visée par le droit du travail.

L'ouvrage de Michel Miné *Droit des discriminations dans l'emploi et le travail* propose au lecteur des repères juridiques très précis. Après avoir rappelé la construction historique du droit des discriminations dans l'emploi (en droit international européen et français), l'auteur décline en dix-huit chapitres – c'est l'originalité du concept – les discriminations interdites par le Code du travail. Le lecteur dispose ainsi de l'ensemble des informations essentielles concernant les différentes discriminations, qu'il s'agisse du secteur privé ou des fonctions publiques : principe, champ d'application, cadre général, recrutement, rémunération, rupture de contrat de travail, etc. Une large place est aussi faite à la jurisprudence, qui joue un rôle important dans la construction du droit contre les discriminations. Le lecteur va donc retrouver les principaux arrêts de la jurisprudence pénale, sociale, administrative et européenne.

Mais cet ouvrage va plus loin. La seconde partie est consacrée à la mobilisation du droit contre les



discriminations afin de permettre l'amélioration des conditions de travail et la disparition, in fine, de ces discriminations. La mise en œuvre du droit est possible par le biais du dialogue social et de l'action en justice. L'auteur rappelle les institutions sur lesquelles il est possible de s'appuyer : représentants du personnel et organisations syndicales, sans oublier la responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui s'inscrit dans des politiques d'entreprise dites de « diversité ». Il détaille et explicite également l'action en justice, qui répond à des règles procédurales strictes.

Grâce à sa densité et à ses précisions juridiques, cet ouvrage de référence permettra aux praticiens du droit et aux acteurs sociaux de trouver la réponse aux questions immédiates qu'ils se posent.

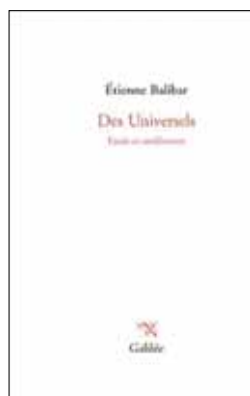
**Isabelle Denise,**  
responsable du service  
juridique de la LDH

## Des universels

Etienne Balibar

Galilée, septembre 2016

192 pages, 26 €



L'introduction de ce recueil d'essais et conférences s'intitule « Equivoque de l'universel ». Le pluriel du titre participe de l'objectif que s'y donne Etienne Balibar : « *Problématiser notre conception de l'universel, afin de contribuer à la clarification des débats sur le sens et la valeur de l'universalisme.* »

On comprendra l'ironie qui lui fait dire : « *Je ne trouverais certainement pas suffisant, ni même intelligent de sortir dans la rue ou d'entrer dans une salle de conférence en déclarant "je suis pour la laïcité" [...] sans poser immédiatement des questions comme "quelle laïcité ?" "quelle démocratie ?" [...] "pour quoi faire ?" "sous quelles conditions ?" »* (p. 132). On retrouvera des distinctions déjà posées entre deux modalités dans lesquelles se dit l'universel,

et la thèse de l'« égaliberté ». On comprendra aussi que cette distinction entre l'« *universalisme extensif* », qui prétend s'étendre à toute l'humanité, se totaliser, et l'« *universalisme intensif* », articulé à l'égaliberté, au « *droit d'avoir des droits* » (p. 74), est la condition sine qua non pour refuser le relativisme.

Cet effort pour interroger les constructions et déconstructions de l'universel (titre des deux essais centraux) visera à « *garder à l'universalisme son caractère insurrectionnel* » (p. 35).

Le détour théorique que propose E. Balibar permettra aux militants de se repérer dans les paradoxes de l'universalisme ainsi que dans les énonciations concurrentes de l'universel. Il reprend deux thèses à Hegel : d'abord qu'il suffit d'énoncer l'universel pour se retrouver aussitôt dans l'« *extrême particularité* » (l'universel se parle de la place même de celui qui l'énonce), ensuite que la forme de cette détermination de l'universel est celle du conflit et de la lutte entre des énonciations souvent polémiques. L'auteur qualifie ce conflit avec le concept emprunté à J.-F. Lyotard, le « *dif-férend* ». Que le « *discours universaliste [soit] toujours confronté à son antithèse, à ses limites ou exclusions internes* » interdise sa réduction à une sorte de mantra, comme on le voit trop souvent dans les débats publics.

En élaborant les conflits en termes de « *réciprocité interrompue* » et de traductibilité, E. Balibar rejoint une juriste comme Mireille Delmas-Marty qui propose, au-delà de l'invitation au dialogue des cultures, d'engager le « *processus de traduction [qui] permet de réduire les différences, sans pour autant les supprimer, par un travail sur les équivalences* »<sup>(1)</sup>.

(1) LDH, *Le monde qui vient*, La Découverte, 2016, p. 76.

**D. B.**